



Ordonnance de télécom CRTC 2012-364

Version PDF

Ottawa, le 5 juillet 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
MTS Inc.	730	le 20 juin 2012	le 20 juillet 2012
Sogetel inc.	152	le 20 juin 2012	le 20 juillet 2012
Téléphone Milot inc.	61	le 20 juin 2012	le 20 juillet 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans une page de description ou une demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.